

# Les Infos de Base

Mercredi 19 juin 2013  
volume 16, numéro 25  
ISSN 1492-0670



**GAUDET**  
ÉDITEUR LTÉE

## Dans ce numéro

- 1** État de la publication
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*
- 2** Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*
- 3** Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*
- 4** Mise à jour des infobases via l'Internet
- 5** Mise à niveau à la version 4.8 de Folio
- Différence de vitesse entre les versions 4.8 et 4.6 de Folio

Gaudet Éditeur Ltée  
5278 rue Nantel  
Saint-Hubert QC J3Y 9A7  
514/893-2526 (téléphone)  
1-800/481-8702 (sans frais)  
450/443-3642 (télécopieur)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>

## État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 25 du 19 juin 2013. Les modifications apportées par L.Q. 2013, c. 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11 et entrées en vigueur au 19 juin 2013 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 19 juin 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 25 du 19 juin 2013, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 24 du 15 juin 2013.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 4 juillet 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 22 du 29 mai 2013, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 21 du 25 mai 2013.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2013.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 3 du 25 février 2013 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, n° 13 du 19 juin 2013. Les modifications apportées par L.C. 2013, ch. 1, 2, 3, 7, 8 et entrées en

vigueur au 19 juin 2013 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 19 juin 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 13 du 19 juin 2013.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 19 juin 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2013.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour au 25 mai 2013.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour au 25 mai 2013 et contient maintenant 9 133 termes ou mots de renvoi pertinents.

Le *Droit des petites sociétés par actions — Accès aux règles et formulaires* est à jour au 24 septembre 2012.

Le *Code de procédure des assemblées (pour présidents et secrétaires)* est à jour au 24 septembre 2012.

Le *Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)* est à jour au 24 septembre 2012.

## Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

*Loi sur l'administration fiscale*, RLRQ, c. **A-6.002**, aa. 69.11.11.12, 69.0.0.13, 69.0.0.14, 93.1.9.1, 93.1.9.2, 93.1.10.1, 94.0.4.

*Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2013, c. 10, aa. 1-7.

*Loi constituant le Fonds de solidarité*

*des travailleurs du Québec (F.T.Q.)*, RLRQ, c. **F-3.2.1**, aa. 15, 15.11.11.1, 15.0.1, 16.

*Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2013, c. 10, aa. 8-11.

*Loi sur Héma-Québec et sur le Comité de biovigilance*, RLRQ, c. **H-1.1**, titre, aa. 3, 5, 7, 9, 10, 13, 14-17, 25, 31.1-31.4, 37, intitulé de la section VI du chapitre I, 37.1, intitulé du chapitre II, 44, 45, 46, 54.1, 57-74.

*Loi modifiant la Loi sur Héma-Québec et sur le comité d'hémovigilance*, L.Q. 2013, c. 11, aa. 1-7, 9-14, 16-18.

*Loi sur les impôts*, RLRQ, c. **I-3**, plusieurs.

*Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2013, c. 10, aa. 12-177.

*Loi concernant les paramètres sectoriels de certaines mesures fiscales*, RLRQ, c. **P-5.1**, ann. A, aa. 1.1, 5.3, 5.7, 5.11, 6.3, 6.7, 6.11, 6.12, 14.1-14.4, ann. C, aa. 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.9.1, 2.9.2, 5.3, 5.6.1, ann. E, aa. 1.1, 6.1-7.8, ann. H, aa. 1.1, 2.4, 3.1, 3.17, 5.1, 6.1, 6.5, 6.8, 7.1, 7.4, 8.1, 8.4, 8.6.1, 9.1-9.6.

*Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2013, c. 10, aa. 178-212.

*Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec*, RLRQ, c. **R-5**, a. 34.1.5.

*Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2013, c. 10, a. 213.

*Loi sur le Régime d'investissement coopératif*, RLRQ, c. **R-8.1.1**, aa. 3, 6.

*Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2013, c. 10, aa. 214, 215.

*Loi sur la taxe de vente du Québec*, RLRQ, c. **T-0.1**, aa. 1, 11.2, 239.0.1, 289.4, 289.8, 301.5, 301.7, 301.8, 301.9, 331.0.1, 402.18, 407.6, 433.16, 437.1, 437.3, 441, 442, 450.0.4, 450.0.7, 450.0.8, 450.0.9, 470.1, 472, 528, 541.24, 541.25.

*Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2013, c. 10, aa. 216-237.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

*Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles*, RLRQ, c. **A-13.1.1**, r. 1, aa. 62, 63, 88, 88.1, 111, ann. III.

*Règlement modifiant le Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles*, D. 159-2013 du 07-03-13, (2013) 145 G.O. 2, 921, a. 12;

*Règlement modifiant le Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles*, D. 511-2013 du 22-05-13, (2013) 145 G.O. 2, 2247, a. 1-3, 4 (partie), 5.

*Règlement sur les affaires du Conseil d'administration et les assemblées générales de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec*, RLRQ, c. **A-23**, r. 1, remplacé.

*Règlement sur les assemblées générales et la rémunération des administrateurs élus de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec*, Décision du 31-05-13, (2013) 145 G.O. 2, 2327, a. 7.

*Règlement sur l'immatriculation des véhicules routiers*, RLRQ, c. **C-24.2**, r. 29, aa. 2, 60.22, 60.38.1-60.39, 60.42-60.44, 60.46-60.48, 60.50, 60.52-60.56, 112.1.

*Règlement modifiant le Règlement sur l'immatriculation des véhicules routiers*, D. 619-2013 du 12-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2281A, aa. 1-12.

*Règlement sur les assemblées générales et la rémunération des administrateurs élus de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec*, RLRQ, c. **C-26**, Décision du 31-05-13, (2013) 145 G.O. 2, 2327, nouveau.

*Décret concernant l'Entente de collaboration entre l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec et le Conseil canadien sur la reddition de comptes*, RLRQ, c. **C-48.1**, D. 610-2013 du 12-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2321, nouveau.

*Règlement sur les conditions relatives à l'indemnisation des victimes d'un produit distribué par Héma-Québec*, RLRQ, c. **H-1.1**, r. 1, a. 1.1.

*Loi modifiant la Loi sur Héma-Québec et sur le comité d'hémovigilance*, L.Q. 2013, c. 11, a. 19.

*Règlement sur la contribution spéciale pour la promotion des marchés de la volaille*, RLRQ, c. **M-35.1**, r. 285, a. 1.

*Règlement modifiant le règlement sur la contribution spéciale pour la promotion des marchés de la volaille*, Décision 10024 du 29-04-13, (2013) 145 G.O. 2, 1950, a. 1.

*Règlement sur les contributions des producteurs de dindons pour l'application du plan conjoint*, RLRQ, c. **M-35.1**, r. 286, a. 2.

*Règlement modifiant le règlement sur les contributions des producteurs de dindons pour l'application du plan conjoint*, Décision 10026 du 29-04-13, (2013) 145 G.O. 2, 1951, a. 1.

*Règlement sur les contributions des producteurs de poulets pour l'application du plan conjoint*, RLRQ, c. **M-35.1**, r. 287, a. 2.

*Règlement modifiant le Règlement sur les contributions des producteurs de poulets pour l'application du plan conjoint*, Décision 10025 du 29-04-13, (2013) 145 G.O. 2, 1950, a. 1;

*Erratum*, (2013) 145 G.O. 2, 2237.

*Règlement d'application de la Loi sur la protection du consommateur*, RLRQ, c. **P-40.1**, r. 3, aa. 6.3, 18.1, 79.3.3.1, 91.7.1, 94.8.

*Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur la protection du consommateur*, D. 555-2013 du 05-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2319, aa. 1-5.

*Règlement concernant le nombre maximal de permis de propriétaire de taxi par agglomération de taxi et certaines conditions d'exploitation*, RLRQ, c. **S-6.01**, r. 2, annexe.

*Règlement modifiant le Règlement concernant le nombre maximal de permis de propriétaire de taxi par agglomération de taxi et certaines conditions d'exploitation*, Décision du 17-04-13, (2013) 145 G.O. 2, 2327, a. 1.

*Règlement pour autoriser la circulation de véhicules hors route sur une portion du chemin Saint-Joseph dont la gestion relève du ministre des Transports*, RLRQ, c. **V-1.2**, A.M. 2013-08 du 05-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2326, nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

*Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif*, L.R.C. 1985, ch. **C-50**, a. 28.

*Loi de 2012 sur l'emploi et la croissance*, L.C. 2012, ch. 31, a. 305.

*Loi sur les aliments et drogues*, L.R.C. 1985, ch. **F-27**, aa. 29.1, 29.2, 30.

*Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, aa. 413, 414 (partie).

*Loi nationale sur l'habitation*, L.R.C. 1985, ch. **N-11**, a. 21.52.

*Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, a. 356 (partie).

*Loi de mise en œuvre de l'Accord sur le commerce intérieur*, L.C. **1996, ch. 17**, aa. 2, 8.1-8.3, intertitre précédant l'article 9 (A), 9, 12, 15.

*Loi de 2012 sur l'emploi et la croissance*, L.C. 2012, ch. 31, aa. 299-304.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

*Loi sur l'accès à l'information*, L.R.C. 1985, ch. **A-1**.

*Règlement sur l'accès à l'information*, DORS/83-507, ann. I.

*Règlement modifiant le Règlement sur l'accès à l'information*, DORS/2013-114 du 31-05-13, (2013) 147 *Gaz. Can.* II, 1600, aa. 1-3.

*Loi sur la Commission canadienne du blé*, L.R.C. 1985, ch. **C-24**.

*Règlement sur la Commission canadienne du blé*, C.R.C., ch. 397, a. 5.

*Règlement modifiant le Règlement sur la Commission canadienne du blé (activités en période intérimaire)*, DORS/2013-112 du 31-05-13, (2013) 147 *Gaz. Can.* II, 1592, a. 1.

*Code criminel*, L.R.C. 1985, ch. **C-46**.

*Arrêté sur les alcootests approuvés*, TR/85-201, a. 2.

*Arrêté modifiant l'Arrêté sur les alcootests approuvés*, DORS/2013-107 du 27-05-13, (2013) 147 *Gaz. Can.* II, 1516, a. 1.

*Loi sur les offices des produits agricoles*, L.R.C. 1985, ch. **F-4**.

*Ordonnance sur les redevances à payer pour la commercialisation des œufs d'incubation de poulet de chair au Canada*, DORS/2000-92, a. 2.

*Ordonnance modifiant l'Ordonnance sur les redevances à payer pour la commercialisation des œufs d'incubation de poulet de chair au Canada*, DORS/2013-106 du 27-05-13, (2013) 147 *Gaz. Can.* II, 1514, a. 1.

*Ordonnance sur les redevances à payer par les producteurs pour la commercialisation des dindons du Canada*, DORS/2002-142, a. 2.

*Ordonnance modifiant l'Ordonnance sur les redevances à payer par les producteurs pour la commercialisation des dindons du Canada*, DORS/2013-118 du 04-06-13, (2013) 147 *Gaz. Can.* II, 1631, a. 1.

*Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C. 1985, ch. **F-11**.

*Règlement sur les prix à payer à l'égard des drogues et instruments médicaux*, DORS/2011-79, aa. 3, 10, 11, 37, 44, 49, ann. 1, 3.

*Règlement modifiant le Règlement sur les prix à payer à l'égard des drogues et instruments médicaux*, DORS/2013-121 du 07-06-13, (2013) 147 *Gaz. Can.* II, 1763, aa. 1 (partie), 2-8.

*Loi sur les aliments et drogues*, L.R.C. 1985, ch. **F-27**.

*Règlement sur les aliments et drogues*, C.R.C., ch. 870, a. C.01.040, ann. F.

*Règlement modifiant le Règlement sur les aliments et drogues (1688 — trioxyde d'arsenic)*, DORS/2013-113 du 31-05-13, (2013) 147 *Gaz. Can.* II, 1596, aa. 1, 2.

*Règlement d'exemption de la marijuana (Loi sur les aliments et drogues)*, DORS/2013-120 du 07-06-13, (2013) 147 *Gaz. Can.* II, 1761, nouveau.

*Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. **P-21**.

*Règlement sur la protection des renseignements personnels*, DORS/83-508, ann. II, III, IV.

*Règlement modifiant le Règlement sur la protection des renseignements personnels*, DORS/2013-115 du 31-05-13, (2013) 147 *Gaz. Can.* II, 1604, aa. 1-13.

*Loi sur les restructurations et les*

*transferts d'attributions dans l'administration publique*, L.R.C. 1985, ch. **P-34**.

*Décret transférant du ministère de l'Industrie à l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario la responsabilité à l'égard du secteur de l'administration publique fédérale au sein du ministère de l'Industrie connu sous le nom d'Entreprises Canada Ontario*, TR/2013-64 du 19-06-13, (2013) 147 *Gaz. Can.* II, 1867, nouveau.

*Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*, L.R.C. 1985, ch. **R-11**.

*Règlement sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*, C.R.C., ch. 1393, aa. 5.1, 5.2, 5.6, 5.7, 5.91, 7, 8.1, 9.02 (A), 9.1, 10, 10.1 (A), 10.2, 10.3 (A), 10.5, 10.6 (A), 10.7, 10.8, 10.9 (A), 10.10, 11 (A), 11.1, 12, 13, intertitre précédant l'article 18, 18, 19 (A), 20.2, 21, 23 (A), 24, 25, 26, 27 (A), 28, 29, 30, 31 (A), 34, 37, 38, 39, 44, 45, 46, 49, 52, 55 (A), 69 (A), ann. I, II, III.

*Règlement modifiant le Règlement sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada et le Règlement sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*, DORS/2013-125 du 07-06-13, (2013) 147 *Gaz. Can.* II, 1790, aa. 11-55.

*Loi sur les terres territoriales*, L.R.C. 1985, ch. **T-7**.

*Décret déclarant inaliénables certaines parcelles territoriales au Nunavut (région de Kivalliq)*, TR/2013-62 du 19-06-13, (2013) 147 *Gaz. Can.* II, 1862, nouveau.

*Décret déclarant inaliénables certaines parcelles territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest (partie est de la région de South Slave)*, TR/2013-63 du 19-06-13, (2013) 147 *Gaz. Can.* II, 1864, nouveau.

*Loi sur le ministère des anciens Combattants*, L.R.C. 1985, ch. **V-1**.

*Règlement de 2005 sur les sépultures des anciens combattants*, DORS/2005-200, aa. 3, 9.

Règlement modifiant le Règlement de 2005 sur les sépultures des anciens combattants, DORS/2013-110 du 31-05-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 1558, aa. 1, 2.

Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, S.R.C. 1970, ch. R-10.

Règlement sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, C.R.C., ch. 1392, aa. 2, 4, 10, 12, 13, 14, intertitre précédant l'article 19, 19, 20, 21.

Règlement modifiant le Règlement sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada et le Règlement sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, DORS/2013-125 du 07-06-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 1790, aa. 1-10.

Loi sur les douanes, L.R.C. 1985 (2<sup>e</sup> suppl.), ch. 1.

Règlement sur la déclaration en détail des marchandises importées et le paiement des droits, DORS/86-1062, a. 10.5.

Règlement modifiant le Règlement sur la déclaration en détail des marchandises importées et le paiement des droits, DORS/2013-116 du 31-05-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 1606, aa. 1, 2.

Règlement sur les zones de contrôle des douanes, DORS/2013-127 du 07-06-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 1833, nouveau.

Loi sur les sociétés d'assurances, L.C. 1991, ch. 47.

Règlement sur les placements en fiducie (sociétés étrangères), DORS/92-276, abrogé.

Règlement correctif visant l'abrogation du Règlement sur les placements en fiducie (sociétés étrangères), DORS/2013-124 du 07-06-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 1788, a. 1.

Loi sur les mesures économiques spéciales, L.C. 1992, ch. 17.

Règlement sur les mesures économiques spéciales visant l'Iran, DORS/2010-165, aa. 3.1, 4, 4.1, 5, 6, 8.1, ann. 1, 3.

Règlement modifiant le Règlement sur les mesures économiques spéciales visant l'Iran, DORS/2013-108 du 29-05-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 1518, aa. 1-8.

Loi sur la sécurité automobile, L.C. 1993, ch. 16.

Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles, C.R.C., ch. 1038, aa. 2, 10, 15, ann. III, IV.

Règlement modifiant certains règlements pris en vertu de la Loi sur la sécurité automobile, DORS/2013-117 du 31-05-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 1610, aa. 1-11.

Règlement sur la sécurité des ensembles de retenue et des sièges d'appoint (véhicules automobiles), DORS/2010-90, aa. 100, 102, 108, 110, 200, 205, 207, 208, 215, 216, 300, 307, 309, 310, 400, 403, 405, 407, 408, 500, 505, 510, 511, 512, 518, 519, 600, 608, 610, 611.

Règlement modifiant certains règlements pris en vertu de la Loi sur la sécurité automobile, DORS/2013-117 du 31-05-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 1610, aa. 12-25.

Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs, L.C. 1994, ch. 22.

Règlement sur les oiseaux migrateurs, C.R.C., ch. 1035, aa. 5, 15.1, ann. I.

Règlement modifiant le Règlement sur les oiseaux migrateurs, DORS/2013-126 du 07-06-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 1802, aa. 1-54.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances, L.C. 1996, ch. 19.

Règlement sur les stupéfiants, C.R.C., ch. 1041, aa. 2, 2.1, 3, 8, 8.1, 8.3, 9.4, 9.9, 12, 24, 27, 30, 31, 45 (A), 46, 48, 49, 53, 54, 55, 57, 58, 59, 60, 63, 65, 65.1-65.3, 67 (A), 73.

Règlement sur la marijuana à des fins médicales, DORS/2013-119 du 07-06-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 1633, aa. 200-228.

Règlement sur l'accès à la marijuana à des fins médicales, DORS/2001-227, aa. 1, 5, 11, 13, 13.1, 21, 26, 32, 33, 36, 41, 42, 45, 45.1, 45.2-45.4, 46, 47, 48, 60, 62, 64, 69.1, 70.4, 72.1.

Règlement sur la marijuana à des fins médicales, DORS/2013-119 du 07-06-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 1633, aa. 229-243, 245-250.

Règlement sur les nouvelles catégories de praticiens, DORS/2012-230, aa. 3, 4.

Règlement sur la marijuana à des fins médicales, DORS/2013-119 du 07-06-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 1633, aa. 251, 252.

Règlement sur la marijuana à des fins

médicales, DORS/2013-119 du 07-06-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 1633, nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Mise à jour des infobases via l'Internet

Nous lançons officiellement un nouveau mode de mise à jour par l'Internet de notre collection utilisée en mode client/serveur (sur DVD).

Nous utilisons un outil de nimbo-informatique nommé **Wuala de LaCie** (<http://www.wuala.com/>) pour livrer chez vous les infobases.

Cet outil permet :

- Un environnement **sécuritaire** (les serveurs sont situés en Suisse)
- Une mise à jour **instantanée** (vous obtenez les mises à jour des infobases dans l'heure où elles sont versées)
- Une mise à jour **automatisée** (aucune intervention humaine n'est requise)
- L'accès à nos nouveaux produits trop volumineux pour le DVD (Gazette du Canada et Gazette officielle du Québec depuis 1841 et 1869)
- Une synchronisation unidirectionnelle (le partage se fait en sens unique : vous recevez les mises à jour des infobases du serveur Wuala, mais rien de ce qui est dans votre répertoire de synchronisation n'est partagé avec l'extérieur)

La tarification de lancement de la mise à jour WUALA est de 250\$ par année. Si vous choisissez de ne plus recevoir le DVD par la poste (72\$ par an), votre coût net ne sera que de 178\$ de plus par an.

La mise à jour WUALA ne remplace pas celle par DVD. Cette dernière demeure pour tous ceux qui désirent la conserver.

Pour vous y abonner ou pour nous poser vos questions concernant ce produit, contactez-nous par téléphone au 514/893-2526 ou par courriel à l'adresse [wuala@gaudet.qc.ca](mailto:wuala@gaudet.qc.ca).

Comme tous nos produits, la mise à jour WUALA est disponible en essai gratuit de 30 jours.

## Mise à niveau à la version 4.8 de Folio

Il vous ne vous reste plus qu'un mois pour procéder à la migration vers la version 4.8 du logiciel Folio VIEWS.

Avec l'édition d'avril, nous sommes passés à la version 4.8 du logiciel Folio. Rappelons que la dernière mise à niveau à la version 4.6 datait de 2008.

La version 4.8 amène une certification de compatibilité avec la version 8 de Windows. Elle ajoute également plusieurs fonctionnalités qui permettront l'ajout de nouveaux produits à la bibliothèque Accès Légal.

La migration se fera en 2 étapes.

**En avril**, nous vous avons fourni la nouvelle version des logiciels. Vous disposiez de 3 mois pour migrer vos systèmes à la version 4.8.

Notez que la version 4.8 n'est pas rétrocompatible. Il sera donc important de ne pas tarder à l'implanter, car lorsque les infobases seront migrées à la version 4.8, un lecteur 4.6 sera incapable de lire les infobases.

**En juillet**, nous migrerons toutes les infobases à la version 4.8. Nous ajouterons ainsi les nouvelles infobases suivantes à la bibliothèque Accès Légal :

Disponibles à la fois sur DVD, Internet et par nimbo-informatique :

***Infobase Lois de l'Ontario*** (iloisO.nfo) : contient les lois de l'Ontario

***Statutes of Ontario Infobase*** (istatO.nfo) : contient la version anglaise des lois de l'Ontario

***Infobase Règlements de l'Ontario*** (ireglemO.nfo) : contient les règlements

de l'Ontario

***Regulations of Ontario Infobase*** (iregulO.nfo): contient la version anglaise des règlements de l'Ontario

Disponibles uniquement par nimbo-informatique :

***Infobase Gazettes du Canada*** (igcC.nfo) : contient le texte intégral des Parties I, II et III, indexé en français

***Canada Gazettes Infobase*** (icgC.nfo) : contient le texte intégral des Parties I, II et III, indexé en anglais

Les abonnés à notre service de livraison des infobases par nimbo-informatique profiteront des nouvelles infobases dès que leur système sera mis à niveau.

Nous serons disponibles pour vous aider à rendre le processus de migration la plus simple possible. N'hésitez pas à nous acheminer vos questions par courriel à [folio48@gaudet.qc.ca](mailto:folio48@gaudet.qc.ca) ou par téléphone au 514/893-2526.

## Différence de vitesse entre les versions 4.8 et 4.6 de Folio

En période transitoire, lecteur 4.8 et infobases 4.6, certains compromis de vitesse sont nécessaires, mais la différence devrait demeurer somme toute mineure.

Il est par ailleurs important de s'assurer que les fichiers des infobases (\*.NFO) soient en lecture seule dans le répertoire réseau.

Veillez nous rapporter tout changement notable de fonctionnalité depuis la mise à niveau à la nouvelle version pour que nous puissions nous assurer que le logiciel a été correctement mis à niveau sur votre système.